

Formulaire de demande

Certificat INTERPRET d'interprète communautaire

Veillez nous faire parvenir ce formulaire **complété dans son intégralité**, et accompagné de **toutes les attestations requises** (voir page 2).

Important : N'envoyez aucun document original, mais seulement des photocopies ! **Nous vous recommandons de conserver un exemplaire complet de votre dossier**. INTERPRET décline toute responsabilité en cas de perte de courrier. L'Office de qualification INTERPRET accusera réception de votre demande dans les dix jours. En cas d'absence de réponse dans ce délai, veuillez nous contacter afin de vérifier que votre dossier nous est bien parvenu.

Après enregistrement et vérification de de votre demande, l'Office de qualification vous enverra une facture de CHF. 150.- pour les frais de dossier.

1. Données personnelles

Nom : Prénom :

Madame Monsieur Date de naissance :

Rue et numéro :

NPA/Lieu : Canton :

Tél. 1 : Tél. 2 :

Courriel :

Langue(s) d'interprétariat :

2. Publication des données personnelles sur le site Internet d'INTERPRET

La banque de données en ligne d'INTERPRET publie les noms, prénoms, langues de travail de tous/toutes interprètes communautaires certifié-e-s, ainsi que les données suivantes :

Pays ou région(s) d'origine avec lesquels vous avez des liens étroits	
Cantons dans lesquels vous intervenez en tant qu'interprète communautaire	
Services d'interprétariat avec lesquels vous collaborez	

Par ma signature au verso de ce formulaire, je donne mon accord à la publication de ces données.

3. Annexes

Complétez cette page dans son intégralité et envoyez-nous une copie de toutes les attestations requises. Vérifiez que vous avez envoyé toutes les annexes.

- Copie d'un document officiel d'identité muni d'une photo
- Curriculum vitae
- Attestation du module 1 (recto verso)
émise par le
- ou**
attestation de validation des acquis, délivrée par l'Office de qualification INTERPRET
- Attestation du module 2 (recto verso)
émise par le
- ou**
attestation de validation des acquis, délivrée par l'Office de qualification INTERPRET
- Attestation de vos compétences en français, min. niveau B2
Type d'attestation :
- Certificat(s) INTERPRET de langue(s) d'interprétariat :
Langue d'interprétariat 1 :
- Langue d'interprétariat 2 :
- Langue d'interprétariat 3 :
- Attestation de pratique professionnelle d'interprète communautaire d'au moins 50 heures (les **attestations de l'employeur** sont à joindre à votre dossier). La date de la dernière intervention ne doit pas dater de plus de quatre mois au moment du dépôt de votre demande.
- Je connais le code professionnel de l'interprétariat communautaire¹ et je m'engage à le respecter.***

Date: Signature:

¹ Le code professionnel peut être téléchargé sur le site Internet d'INTERPRET : www.inter-pret.ch